



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2025-2029

VERSION 16 JUIN 2025



Contact suivi du PEDT :

Mme Prioul Karen : Responsable service enfance et jeunesse

Coordonnées : animation.jeunesse@lachaizelevicomte.com /02.51.05.87.87

Mme Pineau Emilie : Adjointe – chargée des affaires scolaires, du restaurant scolaire, du périscolaire et du centre de loisirs.

Coordonnées : emilie.pineau@lachaizelevicomte.com/ 02. 51.05.87.87

Accompagnées par la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée

Table des matières

1. Présentation du contexte	3
1.1 Pilotage et concertation.....	3
1.2 Périmètre et public du PEDT	4
1.3 Politiques et dispositifs :	10
1.4 Organisation des accueils hors temps scolaire	13
1.5 Les modalités d'inscription pour les familles	13
1.6 Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap.....	14
1.7 Locaux et installations utilisés hors temps scolaire.....	14
1.8 Transfert de responsabilité et sécurité des transitions.	14
2. Le projet.....	26
2.1 Implication des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDT	26
2.2 Fondements du PEDT	38
2.3 Evaluations du précédent PEDT	38
2.4 Les constats et les réussites	39
2.5 Les objectifs des projets d'écoles.....	42
2.6 Les objectifs des projets de l'accueil de loisirs ARC-EN-CIEL.....	46
Les objectifs pédagogiques.....	46
-Permettre aux enfants de s'impliquer au sein de l'accueil de loisirs.....	46
-Développer la connaissance de son environnement	47
-Favoriser les découvertes culturelles et artistiques	47
-Droit d'être informé	47
2.7 Les objectifs du PEDT	48
2.8 Les propositions d'actions	48

1. Présentation du contexte

1.1 Pilotage et concertation

La Commune de la Chaize-le Vicomte a les compétences scolaires et la pause méridienne.

Le Maire, M. David Yannick est le porteur du projet.

Mme Prioul Karen, responsable du service enfance et jeunesse de la commune sera en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PEDT. 0.15% d'un ETP seront consacrés à ces missions.

Durée du PEDT : 4 années scolaires soit 2025-2026 ; 2026-2027 ; 2027-2028 et 2028-2029.

Son rôle :

- Animer la mobilisation des acteurs éducatifs et des élus ; animer les instances de concertation (comités de pilotage...),
- Participer à l'organisation technique et pédagogique des actions du PEDT,
- Veiller à la cohérence des actions du PEDT avec les projets d'écoles et le projet de l'accueil de loisirs,
- Créer une dynamique autour des axes du PEDT avec l'équipe de l'accueil de loisirs,
- Assurer la communication et être le relais entre tous les acteurs et les familles,
- Evaluer les actions du PEDT annuellement,
- Evaluer les 4 années du PEDT avec les partenaires.

Le comité de pilotage est composé de :

- L'adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, du restaurant scolaire, du périscolaire et du centre de loisirs.
- Elus de la commission des affaires scolaires,
- La responsable du service enfance jeunesse,
- Les directeurs des deux écoles ou enseignants,
- Des représentants de parents d'élèves des deux écoles,
- Des représentant des deux garderies,
- Du directeur d'Arc-en-Ciel (association qui s'occupe des mercredis et de l'extrascolaire sur la commune) ou salariés,
- Des représentants des institutions partenaires ponctuellement.

Ce comité de pilotage se réunira 2 fois par an et pourra proposer des rencontres supplémentaires en fonction des besoins du projet.



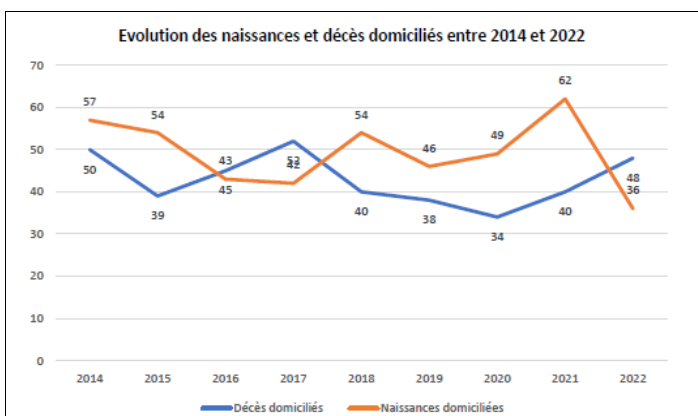
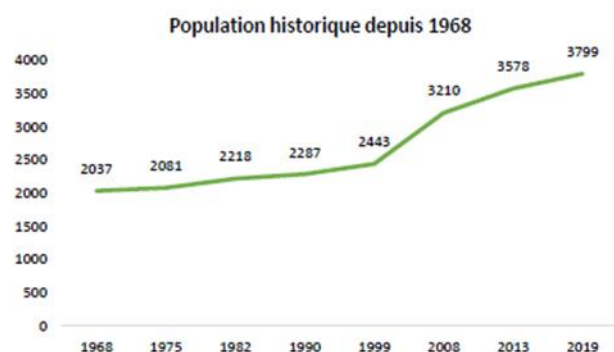
1.2 Périmètre et public du PEDT

Population :

Au 1^{er} janvier 2022, la commune compte 4000 habitants. La population est en augmentation régulière depuis 50 ans. Une densité de population plutôt rurale, à la périphérie de la couronne de La Roche sur Yon. **Une commune plutôt jeune**, où les moins de 30 ans représentent 38% de la population, et les 60 ans seulement 20%. Entre 2008 et 2019, en moyenne chaque année la population augmente de + 1,6%.

Léger ralentissement sur les cinq dernières années (+ 1%/an contre + 2,2%/an sur la période précédente).

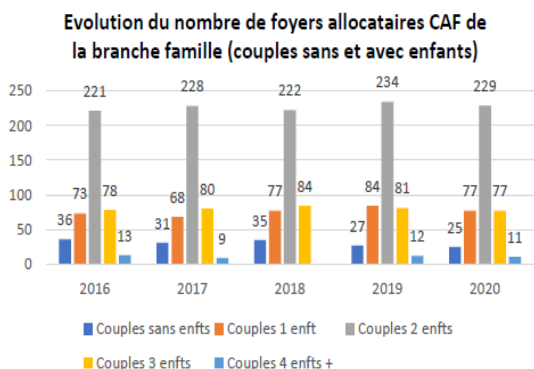
Si depuis 2018, les naissances connaissent une augmentation et sont supérieures aux décès, l'année 2022 connaît un renversement avec un nombre de naissance le plus bas constaté depuis des années (tendance à vérifier dans les années à venir).



Situation des ménages :

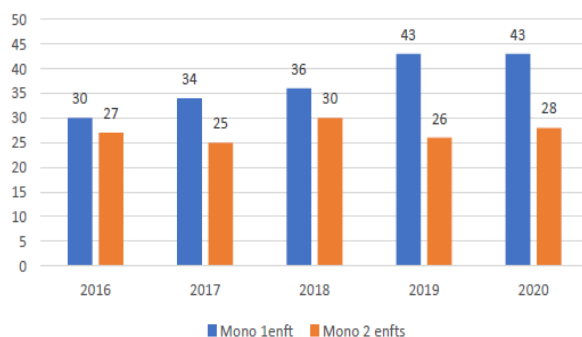
Mixité familiale

Structures familiales et nombre d'enfants



- Légère baisse des couples allocataires sans enfant ; augmentation des allocataires femmes isolées ;
- Stabilité relative pour les couples allocataires avec un enfant ou plus.

Evolution du nombre de foyers allocataires CAF de la branche famille (familles monoparentales avec enfants)



- Le nombre de familles monoparentales avec un enfant sont en augmentation tandis que l'effectif de familles monoparentales avec 2 enfants reste globalement stable.



	2019	%	
Ménages	1 510	100	
Population des ménages	3 690		
Taille moyenne des ménages			2,46
Ménages d'une personne	400	26,5	
Ménages sans famille	15	1	
Ménages-famille	1 095	72,5	
Un couple sans enfant	435	28,8	
Un couple avec enfant(s)	550	36,4	
Une famille monoparentale	110	7,3	

- Près de 73% des ménages sont des ménages-familles (près de 74% pour La Ferrière, 60% pour la CA) ;
- Plus de 36% de ces ménages ont des enfants ;
- Plus de 7% de ces ménages sont des familles monoparentales (près de 6% pour La Ferrière).

La répartition des structures familiales reste stable sur les 10 dernières années. En 2019, plus de 43% des familles vicomtoises n'a pas ou plus d'enfants de – de 25 ans vivant au foyer ; contre 50% pour l'ensemble des familles de l'Agglomération.

- 46.4% des familles ont un ou deux enfants ce qui est plus élevé que sur l'agglomération (42%).
- 10 % des familles ont 3 enfants ou plus contre 9% sur l'Agglomération.

Offre publique et partenaires sociaux petite enfance :

- Protection maternelle infantile (PMI) au point accueil PMI à la Chaize le Vicomte.
- Multi accueil : Abridadabra
- La ronde : lieu d'accueil enfants/parents de la Roche Agglomération (un site sur la commune le mercredi de 9h30-12h semaine impaire).

Enseignement maternel et primaire :

- ✓ Ecole publique Pierre PERRET, avec deux écoles (Maternelle et Élémentaire) ;
- ✓ Ecole privée Saint-Joseph : avec deux écoles (Maternelle et Élémentaire) ;

Restauration scolaire :

La pause méridienne est en gestion municipale.

Entreprise API Restauration confectionne les repas sur place pour les deux écoles de la commune.

Enseignement secondaire :

- ✓ Collèges de secteur : collège A. et J. Renoir et collège Richelieu à la Roche-sur-Yon.
- ✓ Lycées généraux, technologique et professionnels sur l'ensemble du territoire vendéen.

Equipements :

Skate-park

City stade

2 Complexes sportifs : salle de l'Epaud et salle Cyril Du Moulin

Bibliothèque

Un musée ornithologique

Un DOJO

Une salle de tennis

Salle de danse

Outil en main

Ludothèque (associative Arc en Ciel)

Salles associatives

Boulodrome

Terrains de Football

Salles de musiques

Salle des Fêtes

Un accueil de Loisirs Arc en ciel (associatif)

Un restaurant scolaire commun

Public du PEDT

La ville de La Chaize le Vicomte et son service Enfance-Jeunesse proposent un service de restauration scolaire.

Le PEDT concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps scolaire et périscolaire.

Le nombre d'enfants concernés par cette tranche d'âge est de **460** enfants répartis comme suit :

ECOLES	Elémentaires	Maternelles	TOTAL
Primaire Pierre Perret (public)	150	87	237
Primaire Saint Joseph (privé)	129	94	223
TOTAL	279	181	460

Horaires des écoles et de l'accueil périscolaire afférent à chaque école :

- Période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Écoles « Saint Joseph »

Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h45-12h15	Classe Elémentaire	Classe Elémentaire	Classe Elémentaire	Classe Elémentaire
8h45-12h	Classe Maternelle	Classe Maternelle	Classe Maternelle	Classe Maternelle
12h15-13h45	Pause Méridienne (GS, CP au CM2)	Pause Méridienne (GS, CP au CM2)	Pause Méridienne (GS, CP au CM2)	Pause Méridienne (GS, CP au CM2)
12h-13h45	Pause Méridienne/ sieste Maternelle (TPS, PS et MS) juste après le repas	Pause Méridienne/ sieste Maternelle (TPS, PS et MS) juste après le repas	Pause Méridienne/ sieste Maternelle (TPS, PS et MS) juste après le repas	Pause Méridienne/ sieste Maternelle (TPS, PS et MS) juste après le repas
13h45-16h45	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste
16h45-17h	Les enseignants sont présents pour accueillir les familles et remettre l'enfant à ses parents. Les enfants qui vont à la garderie sont surveillés de 16h45 à 17h par du personnel de l'OGEC et un enseignant c'est donc de la responsabilité de l'école.	Les enseignants sont présents pour accueillir les familles et remettre l'enfant à ses parents. Les enfants qui vont à la garderie sont surveillés de 16h45 à 17h par du personnel de l'OGEC et un enseignant c'est donc de la responsabilité de l'école.	Les enseignants sont présents pour accueillir les familles et remettre l'enfant à ses parents. Les enfants qui vont à la garderie sont surveillés de 16h45 à 17h par du personnel de l'OGEC et un enseignant c'est donc de la responsabilité de l'école.	Les enseignants sont présents pour accueillir les familles et remettre l'enfant à ses parents. Les enfants qui vont à la garderie sont surveillés de 16h45 à 17h par du personnel de l'OGEC et un enseignant c'est donc de la responsabilité de l'école.
17h-18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

- Écoles « Pierre Perret »

Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h50-12h	Accueil enfant : 8h50-9h Classe à partir de 9h	Accueil enfant : 8h50-9h Classe à partir de 9h	Accueil enfant : 8h50-9h Classe à partir de 9h	Accueil enfant : 8h50-9h Classe à partir de 9h
12h-13h30	Pause Méridienne Sieste pour les maternelles à partir de 13h- 13h15 juste après le repas (TPS, PS et MS) Ouverture portail : 13h20	Pause Méridienne Sieste pour les maternelles à partir de 13h- 13h15 juste après le repas (TPS, PS et MS) Ouverture portail : 13h20	Pause Méridienne Sieste pour les maternelles à partir de 13h- 13h15 juste après le repas (TPS, PS et MS) Ouverture portail : 13h20	Pause Méridienne Sieste pour les maternelles à partir de 13h- 13h15 juste après le repas (TPS, PS et MS) Ouverture portail : 13h20
13h30-16h30	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste	Classe Elémentaire Classe Maternelle et sieste
16h30-18h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

- Les mercredis :

L'accueil de loisirs du mercredi est géré par l'association Arc-en-Ciel. L'amplitude de la journée d'ouverture est comprise entre 7h30 et 18h30. L'accueil est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans.

L'accueil des enfants le matin est prévu entre 7h30 et 9h.

Le départ des enfants le soir est prévu à partir de 17h et jusqu'à 18h30 maximum.

L'accueil de loisirs est organisé en deux espaces, un pour les maternelles et l'autre pour les élémentaires.

Les maternelles sont accueillies dans le bâtiment principal composé de 5 espaces, à savoir, 3 salles d'activités dont une dédiée à la sieste de 13h à 16h. 1 salle de sieste et 1 salle activité bricolage.

La capacité d'accueil est fixée à 54 enfants de moins de 6 ans.

Les élémentaires sont accueillis dans l'espace du Marillet et l'école pierre Perret, 3 espaces sont mis à leur disposition. La salle Violier et Rabiller de l'espace du Marillet et 1 salle de classe de l'école pierre Perret pour les activités créatives.

La capacité d'accueil est fixée à 60 enfants de 6-11 ans.

1.3 Politiques et dispositifs :

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)



Son but est de considérer l'enfant comme acteur de la cité et de contribuer ainsi à sa formation de citoyen. Le Conseil Municipal des Enfants s'attache à exprimer des propositions d'intérêt général et de qualité. Le nombre de conseillers est de 16, chaque classe de CM1 élit 4 conseillers soit 8 élèves CM1 au total et les 8 élèves de CM2 reconduisent leur mandat pour un an dans le but d'assurer une complémentarité dans les âges.

Il existe 3 commissions au sein du CME :

- ✓ Commission **SANTÉ ET SOLIDARITÉ**
- ✓ Commission **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**
- ✓ Commission **CULTURELLE et LOISIRS**

9 adultes (8 élus et une coordinatrice) encadrent les commissions (3 adultes par commissions).





Le passeport du civisme

Le lundi 30 mai 2022, la commune de La Chaize le Vicomte a signé la convention du passeport du civisme, celui-ci a été mis en place à partir de la rentrée 2021-2022. Ceci traduit une volonté forte en matière d'éveil à la citoyenneté. Le Passeport du Civisme s'exerce dans le cadre des projets éducatifs que portent les écoles et la commune. C'est un guide ludique et pédagogique qui propose aux élèves un parcours avec des missions définies portant sur des sujets liés à la citoyenneté et aux valeurs de la République. Certaines missions se font dans le cadre de l'école et de la vie communale.

Ce passeport s'adresse à l'ensemble des CM2 des deux écoles.

Missions :

- ✓ Pour le devoir de mémoire : participer à une commémoration
- ✓ Pour prendre soin de tes aînés en adressant des petites attentions
- ✓ Pour protéger et porter secours : s'immerger au cœur du quotidien des sapeurs-pompiers
- ✓ Pour se protéger du harcèlement : assister à une sensibilisation avec la gendarmerie
- ✓ Pour connaître l'histoire de ta commune : jeux de piste sur la commune
- ✓ Pour découvrir ta mairie : visiter la mairie et le service technique + temps d'échanges avec M. Le Maire





CTG (Convention Territoire Globale)

La Chaize le Vicomte fait partie de l'agglomération de la Roche-sur-Yon et est signataire de la CTG de la Roche Agglomération 2022-2026.

A ce titre la commune a participé aux différents travaux de groupe de commune sur les thèmes suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et inclusion numérique.

La responsable Enfance et jeunesse est chargé de coopération dans le domaine de la jeunesse (0.10% ETP).

Colos apprenantes

L'association arc en ciel a proposé des colos apprenantes lors années précédentes, en réflexion si renouvellement.

1.4 Organisation des accueils hors temps scolaire

La ville de La Chaize le Vicomte n'est pas organisatrice des différents accueils hors temps scolaire. Les accueils périscolaires avant et après la classe ne sont pas déclarés aux différents services de l'Etat (SDJES, CAF...). Chaque école a sa propre garderie au sein même de son école.

L'association « les Enfants d'abord » a en charge la garderie de l'Ecole Pierre Perret. Un bâtiment est dédié à cet accueil ainsi que 2 salles associatives qui donnent sur la cour de l'école. Les enfants ne sortent pas de l'enceinte de l'école, pas de rue à traverser.

L'OGEC a en charge la gestion de la garderie pour l'école St Joseph. La garderie s'effectue dans l'école.

Tarifs de la garderie OGEC :

	Matin	Soir
¼ d'heure	0.90	1.5
½ heure	1.40	2.00
¾ d'heure	1.90	2.50
1 heure	2.40	3.00
1heure 1/4	2.90	3.50
1heure 1/2	/	4.00

Tarifs de la garderie LES ENFANTS D'ABORD :

	Matin	Soir
¼ d'heure	0.64	1

Des remises (20 à 25%) sont appliquées en fonction des 1/4h consommés.

1.5 Les modalités d'inscription pour les familles

Pour l'OGEC une feuille de renseignement est demandée aux parents et un flyer est donné à chaque parents avec les tarifs et le fonctionnement de l'accueil. Il n'y a pas d'inscription pour le matin et le soir.

L'association Les Enfants d'Abord gère l'accueil périscolaire du groupe scolaire public Pierre Perret.

Une cotisation de 25€ est demandée à la rentrée scolaire.

1.6 Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Les deux garderies accueillent les enfants porteurs de handicap et dans ce cas, un suivi particulier est mis en place. Un lien avec les enseignements est fait pour ses enfants.

Les PAI et régimes alimentaires

Lorsque les enfants présentent des allergies alimentaires ou soucis de santé (asthme, allergie alimentaire, crise d'épilepsie...), le PAI (projet d'accueil individualisé) est réalisé et ou transmis par l'école. Il explique le protocole d'urgence à mettre en place étape par étape en cas de crise de l'enfant (prise de médicament, contact des parents, médecin...). Il intègre également les numéros d'urgence à contacter.

1.7 Locaux et installations utilisés hors temps scolaire

La commune dispose d'un multi accueil « Abricadabra », du restaurant scolaire attenant à l'accueil de loisirs maternelle, un gymnase et un espace vert appelé « la vallée des impériales », une ludothèque.

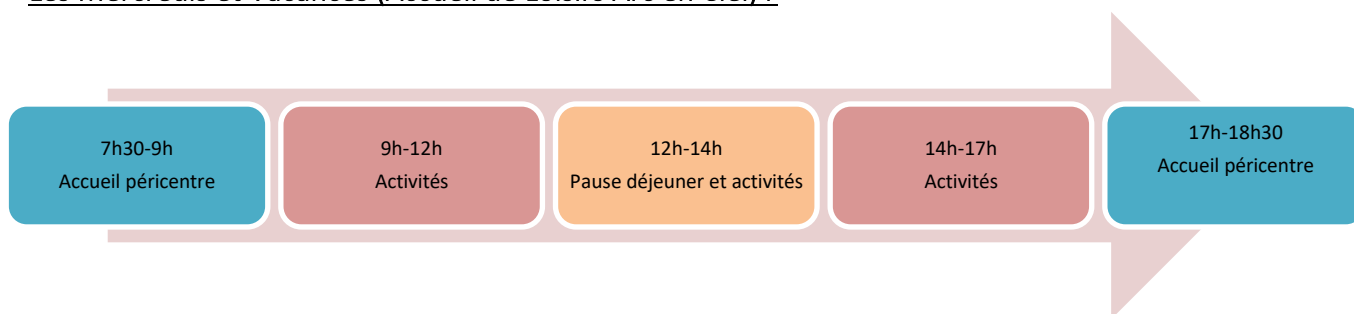
Également à proximité (moins de 5 min à pied) de l'accueil de loisirs Arc en Ciel, il existe un cirque permanent, des salles de sports, un stade de foot, un city et skate Park.

Sur la commune, à proximité de la mairie, il existe une bibliothèque et un musée d'ornithologie.

Les garderies sont situées dans les locaux des écoles et dans deux salles séparées par la cour de l'école.

1.8 Transfert de responsabilité et sécurité des transitions.

Les Mercredis et Vacances (Accueil de Loisirs Arc en Ciel) :



✓ PEDIBUS ACCUEIL DE LOISIRS ARC EN CIEL VERS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LES MERCREDIS :

Les enfants inscrits à une activité sportive, artistique ou culturelle peuvent quitter l'accueil de loisirs le mercredi avec une autorisation parentale écrite. Pour ce faire, les éducateurs salariés ou bénévoles de l'association récupèrent les enfants directement à l'accueil de loisirs aux horaires inscrits sur l'autorisation parentale.

Une attestation de prise en charge est remplie et signée par les parents permettant de spécifier la prise en charge de l'enfant par un éducateur sportif de l'association sportive vers le lieu de pratique. Ainsi, la responsabilité est du ressort de l'association sportive entre le début du transfert jusqu'au retour de l'enfant à l'accueil de loisirs. L'éducateur possède la liste des enfants pouvant être récupérés. Cela concerne que le public élémentaire.

Départ : le transfert de responsabilité entre l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs et l'association s'effectue au départ du ou des enfants avec un animateur Arc En ciel du bâtiment concerné. Un émargement est réalisé.

Retour : L'équipe d'animation d'Arc en Ciel récupère la responsabilité quand les enfants sont rentrés dans le bâtiment.

1) Sur le temps scolaire, la responsabilité incombe aux enseignants des 2 écoles :

Ecole Pierre Perret :

Ouverture portail dès 8h50 (accueil des enfants)

9h-12h

Fermeture du portail par les enseignants quand le dernier enfant a été remis à un parent ou autorisé à partir seul, max 12h10). Organisation prévue par l'équipe enseignante pour faciliter le transfert des enfants partant chez eux et la transmission d'informations aux agents communaux qui sont sur place.

Dès 12h, les agents communaux sont présents dans la cour de l'école pour assurer la surveillance de la pause méridienne et donc responsable des enfants mangeant au restaurant scolaire.

Ouverture portail 13h20.

13h30-16h30.

Fermeture du portail à 16h40 par les enseignants jusqu'au départ du dernier enfant, max 16h40.

S'il reste des enfants, un enseignant les dépose à la garderie. Tous les parents doivent obligatoirement remplir un dossier d'inscription/feuille de renseignement en cas d'utilisation de la garderie afin d'avoir toutes les informations relatives à l'enfant.

Dès 16h30, les encadrants de la garderie sont présents dans la cour pour récupérer les enfants et donc responsable. Les enseignants fournissent aux encadrant la liste des enfants présents à la garderie.

Ecole Saint Joseph :

8h45-12h15 et 13h45-16h45 (jusqu'à 17h si parent en retard puis transfert à la garderie)

De 16h45 à 17h00, les enseignants sont encore présents pour accueillir les familles et remettre l'enfant à ses parents.

Les enfants qui vont à la garderie sont surveillés de 16h45 à 17h00 par du personnel de l'OGEC et 1 enseignant - c'est donc de la "responsabilité de l'école" jusqu'à 17h00. Organisation interne à l'école.

2) Sur le temps méridien 12h-13h30, la responsabilité incombe aux agents communaux de la pause méridienne.

Le restaurant scolaire se situe à proximité des deux écoles, très peu de déplacements (5'). Nos agents sont équipés d'un gilet jaune et les groupes sont encadrés par 2 agents et d'une personne chargée du passage piéton. Les deux écoles partagent le restaurant scolaire.

Entre 12h et 13h30, des agents communaux interviennent pour surveiller et réguler les cours de récréation et pour assurer le service de restauration.

Ainsi, les enfants sont sous la responsabilité de la commune. De ce fait, si un enfant doit s'absenter durant le repas (rdv), la famille doit prévenir le service enfance et jeunesse. Trop souvent les familles

passent par l'enseignant d'où l'importance de la communication entre les agents et l'équipe enseignante.

Si un enfant est malade, les agents peuvent contacter les parents afin qu'ils viennent le récupérer. Les agents ont un listing avec l'ensemble des coordonnées téléphoniques et des informations importantes (allergies...).

De plus, un document récapitulatif avec tous les PAI informant les conduites à tenir, les médicaments à donner et l'emplacement des trousse de secours. Tous les PAI sont dans un classeur à l'intérieur du restaurant scolaire et au sein des 2 écoles.

Organisation du temps méridien :

Maternelles des deux écoles :

12h-13h30 : service des maternelles des 2 écoles. Transfert des enfants vers le restaurant scolaire par les ATSEM et les agents communaux. Repas confectionnés sur place par API Restauration.

Repas servis à table par les agents communaux.

Entre 13h-13h15-13h30 : sieste des maternelles juste après le repas (TPS, PS et MS) et temps récréatif pour les GS encadrés

Les maternelles rejoignent directement l'école par un trajet maximum de 10 minutes pour l'école Pierre Perret et pour l'école Saint Joseph seulement un portillon à passer.

Cycle 2 Ecole Pierre Perret

12h- 12h10 : accueil et déplacement vers le restaurant scolaire encadrés par du personnel communal

12h10-12h35 : repas encadré par les agents communaux. Repas confectionnés sur place par API Restauration. Self pour les élémentaires.

12h35-13h30 : temps récréatifs dans la cour de l'école Pierre Perret encadrés par le personnel communal

Cycle 3 Ecole Pierre Perret

12h-12h30 : temps récréatifs dans leur cour de l'école Pierre Perret encadrés par le personnel communal

12h30-12h35 : déplacement vers le restaurant scolaire

12h35-13h15 : repas encadré par les agents communaux. Repas confectionnés sur place par API Restauration. Self pour les élémentaires.

13h15-13h30 : temps récréatifs dans leur cour d'école Pierre Perret encadrés par le personnel communal. Puis transfert aux enseignants.

Cycle 2 Ecole Saint Joseph

Avant 12h15 : sous la responsabilité des enseignants

12h15- 12h45 : accueil et repas encadré par les agents communaux. Repas confectionnés sur place par API Restauration. Self pour les élémentaires.

12h45-13h30 : temps récréatifs dans la cour de l'école St Joseph encadrés par le personnel communal. Puis transfert aux enseignants.

Cycle 3 Ecole Saint Joseph

Avant 12h50 : sous la responsabilité des enseignants

12h45- 13h35 : accueil, repas encadré par les agents communaux. Repas confectionnés sur place par API Restauration. Self pour les élémentaires.

Temps récréatifs jusqu'à 13h35 dans la cour du restaurant scolaire encadrés par le personnel communal. Puis transfert des enfants dans la cour de l'école Saint Joseph pour être accueilli par les enseignants.

Pour l'école Saint Joseph : (décalage d'horaire). Se référer au tableau ci-après pour le descriptif de l'organisation.

✓ Les **enseignants sont responsables** des CE2, CM1 et CM2 de **12h15 à 12h50** puis les agents de communaux de 12h50 à 13h30 (repas puis temps récréatifs). Les enfants sont sous la responsabilité des agents communaux à partir de 12h50 jusqu'à 13h30.

✓ Les CP et CE1 sont pris en charge **par les agents communaux** et donc sous la responsabilité de la commune de **12h15 à 13h30** (repas puis temps récréatifs).

✓ Pour les maternelles : pris en charge par **les agents communaux** de **12h à 13h15 (TPS à MS) et de 12h à 13h30 pour les GS**. Le **temps de sieste est géré par le personnel de l'OGEC** entre 13h-13h15 juste après le temps de repas.

TPS, PS et MS sous la responsabilité des agents de la commune de 12h à 13h15

GS sous la responsabilité des agents de la commune de 12h à 13h30

Pour l'école Pierre Perret : Se référer au tableau ci-après pour le descriptif de l'organisation.

✓ CP, CE1, une partie des CE2 (classes du rez de chaussée) : Repas de 12h à 12h45 max puis temps récréatifs jusqu'à 13h30. **Sous la responsabilité des agents communaux de la pause méridienne.**

✓ Reste des CE2, CM1 et CM2 (classes de l'étage) : Temps récréatif de 12h à 12h35/ repas à partir de 12h35 puis temps récréatifs. **Sous la responsabilité des agents communaux de la pause méridienne.**

✓ Pour les maternelles : pris en charge par les **agents communaux** de 12h à 13h30 (TPS à GS) donc sous la responsabilité des agents communaux.

Le transfert des enfants vers le restaurant scolaire est réalisé par des ATSEM et des agents communaux. Le temps de sieste est assuré par les ATSEM entre 13h et 13h15 juste après le temps du repas jusqu'à 13h35.

Après le repas, les GS sont sur un temps récréatif de 13h15 à 13h30 encadré par **un agent communal** (arrivée d'une enseignante à 13h20).

Ouverture des portes et portails dès 13h20 pour accueillir les enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire donc **sous la responsabilité des enseignants**. Accompagné par des agents communaux.

3) Avant et à la fin du temps scolaire, la responsabilité incombe aux salariés des deux garderies.

L'ensemble des familles doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription/de renseignement pour fréquenter les garderies afin d'avoir toutes les informations importantes de l'enfant (même les enfants ne venant jamais).

✓ **GARDERIE OGEC (Ecole Saint Joseph) :** dans l'enceinte de l'école, transfert par la cour de récréation

MATIN de 7h30 à 8h45 (personnels de la garderie) :

A partir de 8h45, les enseignants sont responsables.

Pour les maternelles, les élèves de CM accompagnent les PS et les MS dans leur classe. Au préalable, les parents ont déposé les cartables des enfants sur le portes manteaux devant leur classe. Puis les CM rejoignent leur classe. Le transfert d'informations passe par le personnel de la garderie qui sont aussi

ATSEM (points forts).

Transmission des informations salariés de la garderie vers les enseignants/ATSEM de la classe concernée.

SOIR : De 16h45 à 17h : Le personnel de la garderie est responsable (temps récréatifs). Puis transfert à 17h à la garderie jusqu'à 18h30

S'il reste des enfants à 17h, les enseignants conduisent les enfants à la garderie.

Transmission des informations : Proviennent des enseignants de la classe concernée vers les salariés de la garderie.

✓ **GARDERIE « Les enfants d'abord » (Ecole Pierre Perret) :** *Bâtiment et salles à côté de l'école, transfert par l'intérieur de l'école (cours et école maternelle).*

MATIN de 7h15 à 8h50 (personnels de la garderie) :

A partir de 8h50, les enseignants sont responsables.

Pour les maternelles, le personnel de la garderie dépose les enfants dans leur classe. Puis pris en charge par l'enseignante et/ou l'ATSEM.

Pour les élémentaires : les enfants sont déposés dans la cour des CE2, CM1 et CM2 par le personnel de la garderie, présence d'enseignants car accueil des enfants en même temps.

En revanche pour les GS, CP et CE1, ils sont déposés à l'entrée de leur classe, puis pris en charge par l'enseignante.

Transmission des informations salariés de la garderie vers les enseignants/ATSEM de la classe concernée.

SOIR : De 16h30 à 18h45 : Le personnel de la garderie est responsable.

Le personnel de la garderie récupère directement les enfants au sein des classes maternelles.

Pour les plus grands, un point de rassemblement sous le préau de l'école élémentaire est prévu afin que ça soit plus rapide pour le transfert vers la garderie. Ce transfert est encadré par le personnel de la garderie. Les enseignants remettent aux encadrants de la garderie la liste des enfants présents à la garderie (feuilles de présence).

S'il reste des enfants à 16h40 les enseignants conduisent les enfants à la garderie.

Si un enfant n'est pas inscrit à la garderie, il ne peut être accueilli comme le stipule le règlement de la garderie. Il demande à ceux qui doivent remplir obligatoirement un dossier d'inscription en cas d'utilisation.

Dans la réalité, un enfant qui doit y être accueilli et non inscrit ou fréquentant peu la garderie (par exemple, en raison d'un retard imprévu des parents), l'équipe enseignante doit contacter d'abord les parents afin d'évaluer la situation et obtenir leur accord.

En l'absence de réponse, l'enfant est pris en charge temporairement pour garantir sa sécurité. La garderie se trouve alors la responsable de cet accueil.

Afin d'assurer la bonne gestion des situations imprévues, le directeur transmet en septembre les fiches de renseignements des familles, nous permettant d'avoir leurs coordonnées et les informations importantes à disposition.

Transmission des informations : Proviennent des enseignants de la classe concernée vers les salariés de la garderie.

✓ TRANSPORT SCOLAIRE

Matin : Les enfants sont déposés sur les arrêts sous la responsabilité des représentants légaux ou autre personne dédiée.

Une accompagnatrice de Famille Rurale assure l'encadrement des enfants sur le temps du transport. A 8h50, les enfants de l'école Saint Joseph sont déposés en premier où l'accompagnatrice Famille Rurale emmène les enfants jusqu'au portail gris. Elle leur ouvre le portail et le referme. Les élèves sont accueillis par un personnel de l'école (enseignant) et ils se rendent ensuite directement dans leur classe.

Puis, le car enchaîne son circuit pour déposer les enfants à l'école Pierre Perret vers 8h55. L'accompagnatrice ouvre le portail devant l'école et remet les enfants de maternelles à une ATSEM ou une enseignante et les enfants d'élémentaire rejoignent le préau dédié à l'accueil des enfants en traversant la cour de l'école.

Soir : De 16h30 à 16h40, un enseignant de l'école Pierre Perret surveille les enfants prenant le transport scolaire. Puis à partir de 16h40, c'est l'accompagnatrice de Familles Rurales qui assure la surveillance des enfants de l'école Pierre Perret dans la cour jusqu'à l'arrivée du car. Au moment de cette transition, il peut y avoir un transfert d'informations si besoin.

Vers 16h45, le car arrive à l'école Pierre Perret et les enfants rentrent dans le car avec l'accompagnatrice puis poursuit son circuit pour récupérer les enfants de l'école Saint Joseph. Les enfants de l'école Saint Joseph qui prennent le car sont accompagnés le soir par une enseignante qui les accompagne au portail gris (lieu de sortie aussi pour les parents qui sont à pied).

Les enfants seront remis par un enseignant au niveau du portail. A ce moment-là, il peut y avoir un transfert d'informations pour les enfants concernés.

Les enfants sont récupérés sur l'arrêt indiqué par les parents et récupérés par eux même ou une autre personne.

✓ PEDIBUS ECOLE VERS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES OU AUTRES :

A la sortie d'école selon les horaires de chaque école (16h30 pour l'école Pierre Perret ou 16h45 pour l'école Saint Joseph), certaines associations récupèrent des enfants à l'école pour les emmener sur le lieu de pratique de leur activité. Ainsi, la responsabilité de l'encadrant de l'association commence au moment où l'enfant est récupéré jusqu'à la fin de son créneau d'activité. Les parents et l'association informe l'enseignant(e) sur cette démarche.

Les parents informent par écrit l'enseignant(e) de l'élève concerné par le PEDIBUS (le hand et le tennis). Sans écrit de la part des parents, les enseignants ne délivrent pas l'enfant à l'intervenant sportif. Les familles donnent leur accord par écrit à l'association sportive sur le fait que leur enfant soit récupéré par l'éducateur sportif. L'éducateur possède donc une liste des enfants.

Public concerné : Ecole Saint Joseph (GS, CP, CE1 et CE2) et Ecole Pierre Perret (élémentaires).

Ecole Saint Joseph	Transfert Parents / garderie	Transfert école / garderie	Transfert école / pause méridienne
Lieu	Garderie de l'école St Joseph (salle dédiée à l'intérieur de l'école)	-Sur la cour de l'école Saint Joseph pour les élémentaires. Le local de la garderie situé dans l'enceinte de l'école. -Pour les maternelles : dans leurs classes.	-Pour les maternelles : les ATSEM de l'école Saint Joseph et agents municipaux accompagnent les enfants directement au restaurant scolaire (même personnel). -Pour les élémentaires : Sur la cour de l'école Saint Joseph (pas de déplacement, uniquement un portillon qui sépare les 2 sites, aucune route à traverser. Un agent municipal réceptionne les enfants et leur demande de se mettre en rang et transfert vers le restaurant scolaire par le biais du portillon.
Personne responsable	La responsable de la garderie (ATSEM et référente) et les salariés (ATSEM de l'école) de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h30.	A partir de 8h45 : -Pour les maternelles : les élèves de CM accompagnent les petits et les moyens dans les classes (déplacement à l'intérieur de l'enceinte de l'école). Les parents déposent les cartables des petits sur les portes manteaux devant leur classe. Sous la responsabilité des enseignants. -Les élémentaires rejoignent directement leurs classes -De 16h45-17h : Temps récréatifs sous la responsabilité des salariés de la garderie. De 17h à 18h30 : sous la responsabilité des salariés	-Les agents municipaux qui sont aussi les ATSEM de l'école Saint Joseph pour les maternelles de 12h à 13h15. -Cp et CE1 : De 12h15 à 13h30, les agents municipaux sont sous la responsabilité des enfants En parallèle les enseignants de l'école surveillent les ce2, cm1 et cm2 jusqu'à 12h50. Puis les agents municipaux les prennent en charge de 12h50 à 13h30. -A 12h15 : les enseignants se charge de remettre les enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire à leur parent ou à rentrer seul si autorisé. Au cas où, le parent ne vient pas, l'enseignant appelle le parent. Si le parent vient, il attend. Si le parent ne vient pas, l'enseignant l'emmène au restaurant scolaire si l'enfant est bien inscrit au restaurant scolaire (vérifier le listing) et le remet à un agent municipal. Dans le cas où l'enfant n'est pas inscrit au restaurant

			scolaire, l'enfant est pris et un repas lui est donné. L'information devra être donnée aux agents afin de modifier les feuilles de présence. -Arrivée des enseignants dès 13h30 (transfert d'informations entre les agents et les enseignants). De 13h30 à 13h45 : les enseignants sont responsables des enfants (temps récréatifs et accueil des enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire).
Mode de pointage	Les salariés de la garderie font un pointage nominatif à l'arrivée et au départ des enfants (support papier ou numérique)	Les salariés de la garderie font un pointage nominatif à l'arrivée et au départ des enfants (support papier ou numérique). Réflexion pour établir des fiches de pointages au moment du transfert des enfants. A 17h, s'il reste des enfants, les enseignants les emmènent à la garderie (inscription préalable dès la rentrée).	Chaque enseignant possède les fiches de pointage de leur classe. Ils doivent cocher chaque jour les enfants mangeant au restaurant scolaire. Les effectifs sont transmis par téléphone au cuisinier pour préparer les repas et d'ajuster au plus juste le nombre de repas à confectionner. Les feuilles de pointage sont positionnées dans une bannette dans le hall de l'école puis récupérées par un agent municipal qui les dépose au restaurant scolaire. Chaque agent responsable de son groupe les récupère au moment de l'encadrement du groupe d'enfants. Puis à la fin du temps méridien, les fiches sont remises à l'emplacement prévu. Il s'agira de mettre à disposition un listing récapitulant l'ensemble des enfants inscrits au restaurant scolaire (dans la salle des profs). Les agents possèdent également ce listing.

Procédure en cas d'absence d'un enfant	Les parents préviennent par mail ou téléphone la responsable de la garderie et informent l'enseignant en l'indiquant dans le cahier de liaison de l'enfant.	La responsable de la garderie informe l'enseignant concerné de l'absence de l'enfant et inversement le soir, l'enseignant informe la responsable de la garderie de l'absence d'un enfant.	-A midi : Les listes sont déposées au restaurant scolaire par un agent municipal. Puis récupérées par les agents en charge du groupe d'enfants. Donc s'il y a un enfant absent, il est signalé sur la fiche de pointage. Un pointage sur une tablette est effectué par le prestataire de la restaurant scolaire au moment de l'arrivée dans le bâtiment. <u>Au retour :</u> Les agents municipaux préviennent l'enseignant concerné si un enfant a été récupéré par ses parents dans le cas où il était malade. Fiche de pointage remise à l'endroit prévu pour le lendemain.
Procédure en cas d'imprévu	<u>Le matin :</u> Les salariés de la garderie appellent systématiquement les parents en cas d'urgence. <u>Le soir :</u> A 17h, s'il reste des enfants, les enseignants les emmènent à la garderie (inscription préalable dès la rentrée). Dossier d'inscription : de renseignement à remplir obligatoirement par toutes les familles même pour les enfants ne fréquentant pas la garderie.	<u>Le matin :</u> Le référent garderie informe les enseignants concernés. <u>Le soir :</u> Les enseignants informent les salariés de la garderie si besoin.	-Les enseignants peuvent transmettre des informations aux agents dès 12h15. -Les agents de la pause méridienne informent les enseignants concernés des éventuels départs d'enfants lors du temps de la pause méridienne. En cas de problèmes survenus (blessure, lunettes cassées...) : un coupon incident est mis dans le cahier de liaison de l'enfant afin d'informer les parents + information donnée à l'enseignant(e) Selon la situation une déclaration d'accident peut être remplie par un agent municipal.

Ecole Pierre Perret	Transfert Parents / Garderie	Transfert Ecole / Garderie	Transfert Ecole / Pause méridienne
Lieu	Garderie de l'école Pierre Perret touche l'école maternelle.	-Pour les élémentaires : Sur la cour élémentaire (préau) pour les ce2, cm1 et cm2. -Pour la classe de GS/CP, le reste des CP et les CE1 à l'entrée de leur classe. -Pour les maternelles : directement dans leur classe	-Pour les classes du rez de chaussée : devant le portail de l'école donnant derrière l'école (à côté du gymnase). -Pour les classes de l'étage : Sur la cour de l'école Pierre Perret. -Pour les maternelles : au sein des classes maternelles.
Personne responsable	La responsable de la garderie (référente) et les salariés de la garderie de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h45.	<u>Le matin :</u> Les salariés de la garderie jusqu'à 8h50 puis les enseignants. <u>Le soir :</u> Les salariés de la garderie à partir de 16h30. Un roulement entre enseignants organise le transfert à la garderie après la classe à partir de 16h40 pour les enfants non récupérés par les parents.	Dès 12h, les agents municipaux recrutés sur la pause méridienne dédiés pour chaque groupe d'enfants. De 12h à 12h10 : les enseignants se charge de remettre les enfants à ne déjeunant pas au restaurant scolaire à leur parent ou à rentrer seul si autorisé. Au cas où, le parent ne vient pas, l'enseignant appelle le parent. Si le parent vient, il attend. Si le parent ne vient pas, l'enseignant l'emmène au restaurant scolaire si l'enfant est bien inscrit au restaurant scolaire (vérifier le listing) et le remet à un agent municipal. Dans le cas où l'enfant n'est pas inscrit au restaurant scolaire, l'enfant est pris et un repas lui est donné. L'information devra être donnée aux agents afin de modifier les feuilles de présence. De 13h20 à 13h30 : les enseignants sont responsables des enfants. Ils ouvrent le portail pour les enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire. Sur ce temps, il y a des agents municipaux pour la surveillance de la cour en plus des enseignants (la responsabilité est du ressort des enseignants).

Mode de pointage	Les salariés de la garderie fait un pointage nominatif à l'arrivée et au départ des enfants (support numérique et papier).	Les enfants sont pointés à l'arrivée du bâtiment de la garderie (numérique/papier). A 16h30, les enseignants remettent les feuilles de présence des enfants aux salariés de la garderie.	Chaque enseignant possède les fiches de pointage de leur classe. Ils doivent cocher chaque jour les enfants mangeant au restaurant scolaire. Les effectifs sont transmis par téléphone au cuisinier pour préparer les repas et d'ajuster au plus juste le nombre de repas à confectionner. Les feuilles de pointage sont positionnées dans une bannette dans la salle des enseignants. Elles seront récupérées par les agents municipaux responsable des groupes d'enfants. Puis à la fin du temps méridien, les fiches sont remises dans la bannette. Dans cette bannette, il y a un listing avec l'ensemble des enfants inscrits au restaurant scolaire accessible pour les enseignants. Les agents possèdent également ce listing. -Un pointage sur une tablette est effectuée par le prestataire de la restaurant scolaire au moment de l'arrivée dans le bâtiment.
Procédure en cas d'absence d'un enfant	Les parents préviennent par mail ou téléphone la responsable de la garderie et informent l'enseignant en l'indiquant dans le cahier de liaison de l'enfant.	La responsable de la garderie informe l'enseignant concerné de l'absence de l'enfant et inversement le soir, l'enseignant informe la responsable de la garderie de l'absence d'un enfant.	<u>A midi :</u> Les listes sont déposées dans une bannette après le pointage par le biais des enseignants puis récupérées à midi par les agents, donc s'il y a un enfant absent, il est signalé sur la fiche. Dans tous les cas, les agents de la pause méridienne refont l'appel avant de partir au restaurant scolaire. <u>Au retour :</u> Les agents municipaux préviennent l'enseignant concerné si un enfant a été récupéré par ses parents dans le cas où il était malade.

			Fiche de pointage remise dans la bannette pour le lendemain.
Procédure en cas d'imprévu	<u>Le matin :</u> Les salariés de la garderie appellent systématiquement les parents en cas d'urgence. <u>Le soir :</u> Au-delà de 10 minutes après la sortie de l'école, les enseignants confient les éventuels enfants restant à la garderie (ce dispositif est inscrit au règlement intérieur de l'école et de la garderie). Toutes les familles ayant inscrit leur enfant à l'école ont l'obligation de remplir un dossier d'inscription à la garderie dès la rentrée (même s'ils n'auront peut-être jamais besoin du service).	<u>Le matin :</u> Les salariés de la garderie informent les enseignants ou ATSEM si nécessaire. <u>Le soir :</u> Les enseignants ou ATSEM informe les salariés de la garderie.	-Les enseignants peuvent transmettre des informations aux agents dès 12h. -Les agents de la pause méridienne informent les enseignants concernés des éventuels départs d'enfants lors du temps de la pause méridienne. En cas de problèmes survenus (blessure, lunettes cassées...) : un coupon incident est mis dans le cahier de liaison de l'enfant afin d'informer les parents + information donnée à l'enseignant(e) Selon la situation une déclaration d'accident peut être remplie par un agent municipal.

2. Le projet

2.1 Implication des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDT

Pour renforcer l'appropriation du PEDT, construire sa déclinaison locale et lui donner une dimension opérationnelle, la commune a fait le choix d'une démarche participative et concertée pour l'élaborer et lui associer un plan d'actions. En février 2025, un appel à contribution a été lancé auprès des acteurs impliqués dans l'éducation et l'accompagnement des enfants, y compris des associations et représentants des familles. Familles Rurales Vendée et les élus de la collectivité se sont mis d'accord sur le calendrier de l'élaboration et du suivi du projet.

Puis, des groupes de travail ont réuni des élus, bénévoles, parents, professionnels et partenaires pour déterminer les objectifs opérationnels du PEDT et proposer des pistes d'action. Les thématiques ayant été abordées lors de ces rencontres et qui ont fait l'objet d'une réflexion commune sont :

- Prise en compte des Valeurs de la République
- Les besoins et les réussites du point de vu des participants
- Les projets d'école et de l'accueil de loisirs du mercredi et des garderies pour faire une mise en commun et un état des lieux du transfert de responsabilité.
- Prise en compte du retour des enfants sur les travaux menés par les écoles et l'accueil de loisirs afin de prendre en compte leurs souhaits.
- Définition et validation des axes du PEDT : les valeurs partagées entre les acteurs éducatifs, la prise en compte des valeurs de la république et la laïcité, la prise en compte des besoins de l'enfant.
- Réflexion sur le plan d'action sur 3 ans : la concrétisation, quels projets permettront de répondre aux objectifs fixés.

Après la première réunion, les enfants et les familles ont intégré la démarche du PEDT par le biais de questionnaire. Un pour les familles et l'autres à destinations des enfants de CE2, CM1 et CM2 des deux écoles.

Les thématiques retenues et les synthèses sont expliqués dans la partie projet.

Dates	Animation et Elaboration
Le 27 février 2025	1^{ère} réunion participative regroupant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Présentation et explication « C'est quoi un PEDT et le Plan Mercredi ? » (Diaporama) La raison de la présence des tous les acteurs. Et le travail de la soirée en 3 temps : - Les valeurs (post-it) - Les réussites - Les besoins
Le 11 mars 2025	Préparation en amont de deux questionnaires à destination des familles et des enfants (collectivités et familles rurales).
Le 13 mars 2025	Réunion avec tous les acteurs sur la problématique du transfert de responsabilité. Copil divisé en 3 groupes. Un groupe pour chaque école avec les parents associatifs concernés par les garderies des deux écoles pour indiquer les modalités de transfert et la procédure dans le cas d'un enfant inscrit au périscolaire et absent lors du pointage. Chaque groupe a écrit les modalités du Transfert pour en faire une synthèse.
Le 18 mars 2025	Réunion avec les deux directeurs d'écoles pour la validation des questionnaires et la distribution. Retour des questionnaires et synthèse.
Le 3 avril 2025	Validation des axes du PEDT.
Le 9 avril 2025	Visio avec seulement la collectivité pour validation de certains points.
Le 22 mai 2025	Validation des actions.

2.2 Fondements du PEDT

Les valeurs communes à la communauté éducative

Tous les participants de la communauté éducative ont pu exprimer les valeurs qui pour eux constituent un socle commun.

Les participants ont été invité à écrire une valeur sur un post-it.

Les valeurs communes retenues sont les suivantes :

RESPECT-BIENVEILLANCE-PARTAGE-TOLERANCE

2.3 Evaluations du précédent PEDT

Appréciation générale sur le vécu et sur le ressenti des membres du Comité de Pilotage du PEDT ?

1) Points forts du PEDT

- ✓ Richesse de l'échange entre tous les partenaires de la commune pour créer plus de cohésion et de cohérence dans les propositions et les actions éducatives (faire du lien entre les acteurs)
- ✓ Permet d'échanger sur les valeurs et les points d'attention de chacune des structures.
- ✓ Apprendre à mieux se connaître pour construire ensemble.
- ✓ Permet d'identifier et de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant sur notre commune.
- ✓ Permet d'offrir aux enfants et jeunes un accès aux activités éducatives, culturelles, sportives et artistiques.
- ✓ Renforce les liens sociaux au sein de la communauté locale. Il permet également de favoriser la cohésion sociale en offrant à tous les enfants et jeunes un accès équitable à des ressources éducatives et à des opportunités de développement. Cela peut aussi aider à mieux lutter contre les discriminations et les inégalités sociales.
- ✓ Permet de mieux organiser et optimiser les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- ✓ Permet de mieux utiliser les ressources locales, qu'il s'agisse des locaux scolaires, des équipements sportifs, des espaces publics ou des compétences des différents acteurs du territoire (éducateurs, artistes, bénévoles, etc.).
- ✓ En favorisant la collaboration entre les enfants, les jeunes, les familles et les différents acteurs du territoire, le PEDT développe des valeurs de solidarité et d'engagement citoyen. Les enfants peuvent être impliqués dans des projets collectifs, apprendre à travailler ensemble, et développer des compétences sociales qui leur seront utiles tout au long de leur vie.
- ✓ Vise à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap. Recrutement d'AESH sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire permettant un accès aux activités et de prétendre à un soutien pour leur apprentissage.

2) Les points à améliorer

- ✓ Choix des actions (pertinence) : trouver des projets communs (école, commune...) afin de rassembler tous les acteurs au même moment. Être plus dans le concret pour mener des projets communs.
- ✓ Intégrer les associations selon les actions retenues. La présence de éducateurs des clubs sportifs et des associations culturelles qui accompagnent et encadrent les jeunes et les enfants serait utile pour rendre encore plus cohérent certaines actions.
- ✓ Les réalités de chaque structure sont différentes. Il ne faut pas forcément chercher à une production finale commune, quand ce n'est pas possible.
- ✓ Mobilisation de ressources financières suffisantes : prévoir un budget pour les actions du PEDT
- ✓ Améliorer la communication sur l'existence du PEDT

2.4 Les constats et les réussites

La communauté éducative a relevé plusieurs constats.

Du point de vue des réussites :

- Une garderie propre à chaque école.
- Des relations clubs sportifs et écoles très riches et à poursuivre.
- CME et passeport du civisme (citoyenneté + lien école et Mairie).
- Des échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative.
- Un pôle enfance bien organisé.
- Proximité des structures entre elles : garderies, restaurant scolaire, écoles. Facilite les trajets et la communication.
- Un centre de loisirs actif en lien avec les écoles.
- La Ludothèque et les actions avec les écoles.
- Implications des professionnelles sur différents temps (pause méridienne, accueil de loisirs...).

Du point de vue des besoins :

- Des besoins financiers et humains sur le temps méridien.
- Un besoin de plus d'accès à la culture et de faciliter l'accès à la culture (transport).
- Le besoin de sensibilisation aux nouvelles technologies.
- Le besoin de pistes cyclables, de cheminement pédestre.
- Le besoin de plus d'éclairage et de sécurité dans le bourg.
- Le besoin de prévention (réseaux sociaux/écrans/parentalité).
- Un besoin de plus de relation avec la bibliothèque (problème d'heures d'ouverture).

Ces différents points ont permis de choisir trois thèmes :

- ➔ La mobilité
- ➔ Le numérique et les écrans
- ➔ L'ouverture culturelle

Afin de récolter la parole des enfants sur ces sujets qui sont communs aux valeurs et aux objectifs des projets d'écoles, projet de l'accueil de loisirs et de la collectivité ; il a été décidé de faire un questionnaire pour les familles et un questionnaire enfant du CE2 AU CM2 pour les deux écoles sur les 3 thématiques citées au-dessus.

Le questionnaire famille a été envoyé par le biais des écoles. Le taux de participation est élevé car nous avons eu 188 réponses.

Les questionnaires avec synthèse à destination des enfants et des familles sont mis en annexe.

160 enfants ont répondu au questionnaire. Chaque enseignant a réalisé le questionnaire sur un temps de classe. Les enfants ont apprécié de donner leur avis.

Résultats questionnaire des enfants.

Voici quelques éléments statistiques :



Sur la mobilité :

Selon les données, 73 % des enfants viennent à l'école en voiture, tandis que 37 % y viennent à pied. De plus, 59 % des enfants aimeraient venir à vélo ou en trottinette. Cependant, 78 % d'entre eux ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas utiliser ces modes de transport, principalement parce que leurs parents refusent de les laisser y aller. Enfin, 34 % des enfants ne peuvent pas venir à vélo ou en trottinette car ils habitent trop loin de l'école. Les enfants aimeraient bénéficier de plus d'éclairage, de pistes cyclables, de trottoirs plus larges et d'un moindre nombre de voitures. Certains d'entre eux ont également partagé qu'ils ressentent parfois de la peur à l'idée de faire leurs trajets seuls dans la commune.

Sur le numérique et les écrans :

Voici quelques résultats intéressants : ils regardent principalement la télévision, avec 89% d'entre eux qui y ont répondu, suivie des consoles de jeux à 71%, des téléphones portables à 56%, des tablettes à 49%, et des ordinateurs à 44%.

En ce qui concerne leur manière d'utiliser ces écrans, 59% d'entre eux sont seuls devant leur écran, tandis que 57% partagent leur temps avec leurs frères ou sœurs.

Quant à ce qu'ils aiment faire sur ces appareils, la majorité préfère regarder des vidéos, avec 82% et 89% jouer à des jeux vidéo. De plus, 78% des enfants indiquent qu'ils aiment également pratiquer d'autres activités que les écrans, et 77% utilisent un téléphone portable.

57% des enfants vont sur les réseaux sociaux.

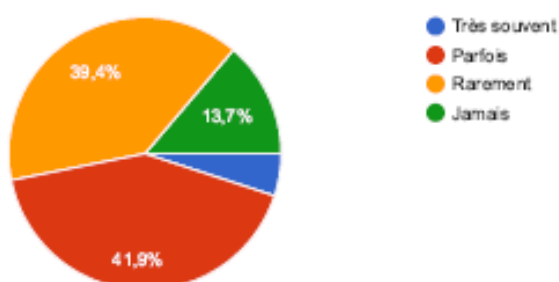
Les enfants ont également partagé leurs remarques concernant l'utilisation des écrans par leurs parents. Ils trouvent cela gênant lorsque leurs parents ont leur téléphone portable à table. Certains s'ennuient parce que leurs parents regardent la télévision, et ils ressentent aussi que personne ne veut jouer avec eux.

Sur l'ouverture culturelle :

La première question sur cette thématique est assez significative.

24) À quelle fréquence vas-tu au musée, à des expositions ou à des spectacles (théâtre, danse, concerts...) ?

160 réponses



Lorsqu'on leur a demandé s'ils pratiquaient une activité culturelle, 45% des enfants ont répondu oui, tandis que 55% ont répondu non. Parmi les activités culturelles les plus populaires, aller au cinéma est en tête avec 82%, suivi de la lecture de livres à 55% et la participation à des spectacles à 54%. Cependant, 67% des enfants indiquent qu'ils ne vont jamais à la ludothèque, et 60% ne vont jamais à la bibliothèque. Enfin, 72% des activités culturelles se déroulent à l'école, tandis que 56% sont réalisées avec leurs parents.

Résultats questionnaire des familles.

Sur la mobilité :

Les réponses montrent une similitude avec celles recueillies auprès des enfants. La majorité des parents, à 87 %, viennent à l'école en voiture. Cependant, 48 % d'entre eux estiment que le trajet entre leur domicile et l'école est dangereux. Les principales causes évoquées sont la densité du trafic, la vitesse excessive des véhicules, ainsi que l'insuffisance ou l'inadaptation des trottoirs. 83% ne font pas de covoiturage. Et 40% des parents ne souhaitent pas modifier leur mode de transport. 46% des parents souhaiteraient s'y rendre en vélo.

Sur le numérique et les écrans :

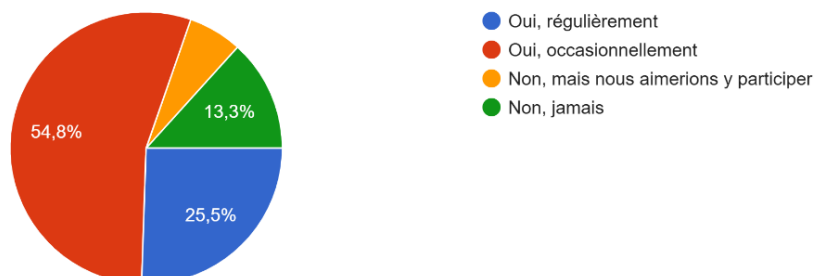
Concernant la question de savoir si les enfants choisissent leurs émissions télévisées ou leurs jeux vidéo, 74 % des familles ont répondu non. Par ailleurs, 8,5 % des familles ont indiqué que leur enfant possède une télévision dans leur chambre. La majorité des familles, à 70,2 %, appliquent un contrôle parental sur les différents types d'écrans, et 97 % imposent une limite de temps devant les écrans.

En ce qui concerne le temps passé devant les écrans, les familles rapportent qu'en jour d'école, les enfants y consacrent 12,5 % de leur temps le matin, 43 % après l'école, et 12 % le soir. Le week-end, ces pourcentages changent sensiblement : 48 % le matin, 47 % l'après-midi, et 41 % le soir.

Sur l'ouverture culturelle :

26) Avez-vous déjà participé à des événements culturels spécifiques organisés par la commune et les associations avec vos enfants ?

188 réponses



Les activités culturelles préférées avec les enfants sont principalement les jeux de société, mentionnés par 79 % des familles. La lecture arrive en deuxième position avec 71 %, suivie par le spectacle et le cinéma, à 50 %. La participation aux activités culturelles est de 54 %, mais elle reste souvent occasionnelle, ce qui indique une certaine faiblesse dans l'engagement. Les principales raisons évoquées par les familles pour cette faible participation sont le manque de temps, à 51 %, et le coût financier, à 46 %. Enfin, 51 % des familles fréquentent régulièrement la ludothèque, tandis que 53 % utilisent la bibliothèque.

Sur le questionnaire famille, les parents peuvent avoir des enfants qu'en maternelle et ne pas avoir pour le moment d'enfants concernés par les écrans.

⇒ Ce travail collectif a permis de définir les axes du PEDT en fonction des besoins et des souhaits des enfants du territoire et en cohérence avec les projets des écoles et des projets éducatifs et pédagogiques.

2.5 Les objectifs des projets d'écoles

L'école Pierre Perret :

AXE n°1 : Rendre l'élève acteur de ses apprentissages en lecture. Domaines et compétences concernés (*) :

C1 – Dom.1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

C2 – Dom. 1 : Les langages pour penser et communiquer

C2 – Dom. 2 : Lecture et compréhension de l'écrit

C3 – Dom.1 : Les langages pour penser et communiquer (lire).

Objectif(s) :

- Développer le plaisir de lire et le partage autour des livres
- Comprendre des textes écrits
- Manifester de la curiosité par rapport à l'écrit
- Identifier des mots de manière de plus en plus aisée
- Comprendre un texte et contrôler sa compréhension
- Pratiquer différentes formes de lecture
- Lire de façon aisée à haute voix
- Dire pour être entendu et compris
- Rendre l'élève plus autonome grâce à une lecture efficace

AXE n°2 : Écrire de manière efficace et autonome. Domaines et compétences concernés (*) :

C1 – Dom.1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

C1 – Dom. 3 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques C2 – Dom.3 : Écriture

C2 et 3 – Dom.1 : Les langages pour penser et communiquer (Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française)

C2 et 3 – Dom.2 : Les méthodes et outils pour apprendre C2 et 3 – Dom.3 : La formation de la personne et du citoyen

Objectif(s) :

- Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement
- Découvrir le principe alphabétique
- Commencer à écrire tout seul
- Échanger et réfléchir avec les autres
- S'exercer au graphisme décoratif
- Recopier un texte sans erreur en accélérant sa vitesse de copie et en le recopiant correctement
- Écrire des textes en respectant les contraintes syntaxiques, orthographiques et grammaticales
- Écrire des textes en commençant à s'approprier une démarche
- Accepter d'entrer dans une situation de rédaction
- Devenir de plus en plus efficace et autonome dans sa production (utiliser les ressources)

Réviser et améliorer l'écrit produit

AXE n°3 : Progresser dans la compréhension et la résolution de situations problèmes. Domaines et compétences concernés (*) :

C1 – Dom.5 : Explorer le monde

C1 – Dom.4 : Acquérir les premiers outils mathématiques

C2 et 3 – Dom.1 : Les langages pour penser et communiquer (comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques et informatiques)

C2 et 3 – Dom.2 : Les méthodes et outils pour apprendre

C2 et 3 – Dom.4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques

C2 et 3 – Dom.5 : Les représentations du monde et l'activité humaine

(Les 6 compétences : chercher, raisonner, représenter, modéliser, calculer, communiquer)

Objectif(s) :

- Se questionner, émettre des hypothèses, essayer, manipuler, comprendre
- Découvrir les nombres et leurs utilisations

- Construire des premiers savoirs et savoir-faire avec rigueur
- Explorer des formes, des grandeurs et des suites organisées
- Manipuler et vivre des situations problèmes pour :
 - Chercher et structurer sa pensée
 - Donner du sens aux concepts mathématiques
- Passer de la manipulation à l'abstraction
- Travailler les 6 compétences : chercher, raisonner, représenter, modéliser, calculer, communiquer
- Uniformiser les méthodes et les procédures
- Construire et rédiger des énoncés
- Devenir autonome dans la résolution de problèmes

Permettre à l'enfant de mieux mesurer ses progrès sur tout le cycle.

L'école Saint-Joseph :

Une école pour grandir ...

- Développer des connaissances, des savoirs, des capacités et des attitudes à l'enfant qui lui est confié.
- Permettre à chaque enfant d'aller au bout de lui-même, d'avancer à son rythme, de progresser et de trouver son propre chemin.
- Accueillir et respecter chacun avec ses différences.

Une école actrice et partenaire de l'éducation de l'enfant...

- Permettre à l'enfant de grandir, de construire sa personnalité et respecter des règles de vie connues de tous avec ses limites et ses espaces de liberté.
- Favoriser le lien Ecole - Famille – Paroisse.
- Dynamiser l'école avec tous ses acteurs (chef d'établissement, enseignants, personnel, parents, APEL, OGEC, municipalité, catéchistes, Prêtre et intervenants extérieurs).

Une école ouverte sur le monde ...

- Proposer un enseignement ouvert aux réalités du monde, par des projets variés, des sorties pédagogiques et des classes découvertes.
- Prendre part à la vie locale (Conseil Municipal des Enfants, échanges intergénérationnels...).
- Proposer une annonce de la foi, une catéchèse et une culture chrétienne respectueuses de tous.

Une école solidaire ...

- Favoriser les rencontres avec les écoles du secteur (Chantemai, Danse-Juin, rencontres sportives...).
- Développer un lien privilégié avec le collège du secteur.
- Vivre des actions de solidarité.

1- Attitudes – Savoir-être :

- LA MOTIVATION :

Donner du sens aux apprentissages et susciter la curiosité à travers le thème d'année.

- LE RESPECT :

Favoriser l'épanouissement des élèves avec des règles de vie collective.

Etre attentif au respect des personnes et des lieux de vie.
Etre poli : se dire bonjour, s'il te plaît et merci spontanément.

- LE GOUT de l'EFFORT :

Acquérir le goût de l'effort et de la persévérance, apprendre à chercher, et à utiliser ses erreurs pour progresser.

Etre soigneux et avoir le souci du travail bien fait.

2- Capacités – Savoir-faire :

- L'AUTONOMIE :

Responsabiliser les enfants au quotidien (cantine, présences, météo, gérer son cartable...)

Devenir acteur de ses apprentissages. (Plans de travail, ateliers...)

Favoriser l'organisation, se repérer dans l'espace et dans le temps (la date, le rangement de ses affaires, l'agenda...).

- L'ORAL :

Favoriser la prise de parole devant le groupe (rituels, exposés, cahiers de vie...)

Développer l'aisance de la lecture à voix haute.

- LA LECTURE :

Donner le goût du livre et le goût de lire de la maternelle au CM2.

Encourager la lecture par la réalisation des fiches de lecture à partir du cycle 3

Favoriser la lecture intergénérationnelle

Association : « Lire et faire lire »

Lecture des grands aux plus petits.

- L'ECRITURE :

Mettre l'écrit au centre de tous les apprentissages : de la dictée à l'adulte à la production individuelle.

Maîtriser le geste graphique.

Savoir copier avec soin, sans laisser d'erreurs.

3- Connaissances – Savoirs :

- LA MAITRISE de la LANGUE :

Enrichir son vocabulaire au quotidien :

Par de nouveaux mots en lien avec le thème de l'année, des saisons, des temps forts... (mot du jour)

Par la mise en place d'un répertoire de vocabulaire du CE1 au CM2.

Utiliser un vocabulaire précis et adapté dans toutes les situations d'apprentissage.

S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans une syntaxe correcte.

- LES MATHEMATIQUES :

Manipuler pour faciliter l'installation des notions mathématiques, de la maternelle au CM2

S'exercer au calcul mental quotidiennement.

Résoudre des situations problèmes pour développer le raisonnement et la logique.

- LA CULTURE :

S'ouvrir sur le monde à travers des activités artistiques, scientifiques et humanistes.

2.6 Les objectifs des projets de l'accueil de loisirs ARC-EN-CIEL

Les Objectifs Éducatifs :

Autonomie des enfants :

Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs projets, favorisant leur autonomie et leur prise de responsabilité. Offrir des activités qui stimulent leur capacité d'initiative et leur créativité.

Développement de l'esprit Critique :

Encourager les enfants à cultiver leur esprit critique et à faire des choix éclairés.

Proposer des projets d'animation et des activités qui incitent les enfants à réfléchir, à questionner et à s'exprimer librement.

Ouvertures et passerelles entre Tranches d'âges :

Favoriser les échanges entre différentes tranches d'âge pour enrichir les expériences et les apprentissages de chacun. Mettre en place des activités communes qui encouragent la mixité et la solidarité entre les plus jeunes et les plus âgés.

Citoyenneté :

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la citoyenneté à travers des ateliers et des projets participatifs.

Permettre aux enfants d'expérimenter la citoyenneté en prenant des décisions collectives et en participant activement à la vie des accueils de loisirs.

Liens intergénérationnels :

Encourager les échanges intergénérationnels et lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Organiser des actions intergénérationnelles pour tisser des relations de confiance et de respect entre les différentes générations.

Sensibilisation aux problèmes environnementaux :

Développer l'éco-citoyenneté chez les enfants en les sensibilisant aux enjeux environnementaux.

Proposer des actions concrètes comme le recyclage, l'économie d'énergie et des ateliers de fabrication de produits éco- responsables.

Les objectifs pédagogiques

Pour permettre la réalisation de ces objectifs éducatifs, nous nous fixons des objectifs pédagogiques tel que :

-Permettre aux enfants de s'impliquer au sein de l'accueil de loisirs

L'enfant a besoin de s'impliquer dans un lieu pour se l'approprier, se construire des repères, c'est avec ce constat que nous allons mettre en œuvre les moyens suivants :

L'aménagement des espaces sera réalisé en concertation avec les enfants. Certains éléments pourront être construits, décorés avec les enfants.

Les enfants participent également à la décoration de l'accueil de loisirs, afin de s'approprier les locaux et de s'y sentir bien, ils sont libres d'y accrocher leur création. Aussi, lors des activités, certaines sont prévues pour décorer le centre.

Les règles de vie commune seront élaborées et animées avec les enfants et les animateurs au quotidien.

Les enfants auront la possibilité de choisir la ou les activités qu'ils souhaitent faire. Pour cela l'équipe d'animation proposera plusieurs type/domaine d'activité par demi-journée pour que l'enfant puisse avoir le choix entre du sport, des activités créatives, scientifiques, nature...

Nous souhaitons encourager les prises de décisions collectives, pour cela nous organisons des temps aménagés dans le planning pour organiser des temps de concertation enfant/enfant, enfant/animateur.

Enfin pour que chaque enfant puisse vivre son temps de loisirs selon ses envies nous complétons l'offre d'activité par des ateliers dit autonome afin que l'enfant puisse prendre une activité, la réaliser et la ranger.

-Développer la connaissance de son environnement

Nous partons du principe que l'on peut mieux prendre soin de notre environnement si on le connaît davantage. Pour cela nous organisons des sorties nature ludique une fois par mois pour observer le monde qui nous entoure.

Pour permettre aux enfants de s'approprier les réflexes écocitoyens nous animons des activités autour du recyclage, des activités avec du matériel de récupération.

Nous organisons également l'animation avec des intervenants nature (Cicadelle, ADEV, Graine de nature) pour compléter la démarche entreprise par nos soins.

-Favoriser les découvertes culturelles et artistiques.

Nous souhaitons permettre aux enfants un accès à la culture le plus grand possible. Pour cela nous organisons des animations de découverte du patrimoine de la commune en s'appuyant sur les associations locales, des commerçants, de la ludothèque, bibliothèque, musée, etc...

A l'aide du réseau de bus impuls'yon nous nous déplaçons sur la Roche sur Yon pour l'accès à d'autres sites culturels comme les musées, cinéma, théâtre...

Nous souhaitons également encourager l'expression artistique et la créativité. En permettant aux enfants de découvrir différents artistiques et techniques de manière ludique.

-Droit d'être informé

A l'accueil de loisirs, les enfants seront informés des décisions qui les concernent afin qu'ils puissent connaître tous les éléments qui vont composer leur journée, leur semaine. C'est pour cela qu'un affichage sera mis à disposition des enfants afin qu'ils puissent se repérer dans le temps et organiser leur journée en fonction de leurs envies/besoins.

Des temps d'échanges et de partage sont prévus pour faciliter la réflexion et la prise de décision des enfants concernant la vie du centre. Différents supports seront animés comme un conseil d'enfants, une carte de Vendée pour organiser ses loisirs, un tableau d'expression...

2.7 Les objectifs du PEDT

Les objectifs ont été défini en tenant compte des prolongements possibles des projets d'écoles et de l'accueils de loisirs, de la récolte de la parole des enfants ainsi que les réussites et les besoins à mieux prendre en compte.

Objectif 1 : Accompagner et sensibiliser les enfants et les familles dans leurs usages du numérique

- ✓ Sensibiliser les enfants à l'utilisation des écrans,
- ✓ Créer des évènements entre les acteurs sur les usages du numérique,
- ✓ Proposer des ateliers à destination des familles,
- ✓ Faire de la prévention.

Objectif 2 : Développer la mobilité des enfants en autonomie

- ✓ Favoriser la mobilité douce,
- ✓ Améliorer la confiance en soi pour permettre des trajets en autonomies,
- ✓ Sensibiliser et initier les enfants à la sécurité routière et déplacement à pied,
- ✓ Améliorer les liaisons douces (chemins, éclairage, passage piétons).

Objectif 3 : Favoriser l'ouverture culturelle

- ✓ Répondre aux besoins des enfants,
- ✓ Développer le plaisir de lire,
- ✓ Encourager la pratique de jeux de sociétés,
- ✓ Avoir une démarche concertée entre les acteurs sur les actions culturelles.

2.8 Les propositions d'actions

Le plan d'action

Objectifs	Méthodes	Actions
<u>Accompagner et sensibiliser les enfants et les familles dans leurs usages du numérique</u>	- Sensibiliser les enfants à l'utilisation des écrans, - Créer des évènements entre les acteurs sur les usages du numérique, - Proposer des ateliers à destination des familles, - Faire de la prévention.	• Expositions. • Intervention de l'assurance MAE, gendarmerie et INPES. • Sensibilisation aux écrans en impliquant les familles et les élèves sous forme de défis. • Passeport du civisme : thème du numérique et du harcèlement • Tracts d'informations et des vidéos faites par les enfants pour les parents. • Semaine du numérique : Ateliers dans les écoles, le mercredi avec Arc en Ciel (montage vidéo, programmation/codage, photos...et à la ludothèque le samedi matin atelier parent/enfant.
<u>Développer la mobilité des enfants en autonomie</u>	- Favoriser la mobilité douce, - Améliorer la confiance en soi pour permettre des trajets en autonomies, - Sensibiliser et initier les enfants à la sécurité routière et déplacement à pied, - Améliorer les liaisons douces (chemins, éclairage, passage piétons).	• Proposer des sorties enfants et /ou enfants familles pour découvrir les liaisons douces (chasse aux trésors) • Savoir rouler et prévention routière à poursuivre dans les écoles. • Faire un marquage ou une signalisation pour visualiser les liaisons douces • Réalisation d'une carte identifiant les chemins piétonniers ou vélos avec les CME. • Permis piétons • Sensibilisation à l'utilisation du bus en prévision de la rentrée en 6^{ème}.

<u>Favoriser l'ouverture culturelle</u>	- Répondre aux besoins des enfants, - Développer le plaisir de lire, - Encourager la pratique de jeux de sociétés, - Avoir une démarche concertée entre les acteurs sur les actions culturelles.	• Le projet « lire et faire lire » et un appel aux aînées pour le projet. • Vote des Incos à la bibliothèque municipale avec une action sur place. • Expositions thématiques en lien avec les projets des écoles et de l'accueil de loisirs. • Poursuivre le PJJV • Balade contée (acteur en lien avec l'APV) • Organiser un week-end de la culture • Proposer des ateliers créatifs en lien avec l'outil en main et le club des aînés. • L'APV en Lien avec l'accueil de loisirs pour partager des moments culturels. • Orchestre dans l'église • Prix des jeunes lecteurs Vendéens. • Le Gand R avec des expositions itinérantes. • Action à faire avec le musée (intervention dans les écoles et l'accueil de loisirs)
--	---	--

Évaluation

L'évaluation se fait en trois temps ; il y a l'évaluation des actions, les évaluations annuelles et l'évaluation finale des trois ans du PEDT.

➔ Évaluation des actions

En s'appuyant sur des indicateurs de résultats propre à chaque action (ex : nombre d'enfants inscrits, nombre de partenaires...) et de processus (ex : effets obtenus, qualités des échanges...).

➔ Évaluation de chaque année

En s'appuyant sur l'évaluation de chaque action, une évaluation annuelle se fera avec toutes la communauté éducative. Elle relèvera du coordinateur qui pourra se faire sous différentes formes (questionnaire, réunion de bilan, atelier participatif...).

➔ Évaluation des 3 ans

Celle-ci devra reprendre les évaluations annuelles et reprendre les objectifs pour voir s'ils ont été partiellement ou totalement atteints et pour retravailler sur des points d'amélioration.

Valorisation de la démarche, du projet et des structures éducatives

La commune utilisera ses moyens de communication habituels pour valoriser la démarche PEDT, à savoir un article dans le magazine municipal, une communication sur le site de la ville, également un article dans la presse locale pour annoncer la mise en place du PEDT

Labellisation plan mercredi.

La collectivité a la volonté de solliciter un label plan mercredi

